

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019
---	---

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 26	
Présents : 16	
Pouvoirs : 3	
Absents et excusés : 10	

PRESENTS : Didier LAULAN (Maire), Fabrice BERNADET (Adjoint), Jacqueline de FOMMERVAULT (Adjointe), Jean-Pierre SART (Adjoint), Didier CANU, Jean-Claude MOTHES, Geoffroy de BARITAULT, (conseillers municipaux délégués), Ernest BERTO, Jean-Michel LOUGARE, Gilles PIECHAUD, Philippe BOUIN. Nathalie RACOLIN, Ingrid BERNARDI, Josiane CARTIER, Cécile PIOLET, Stéphane RIEUCROS-FOREST,

Absents ou excuses : Alain de BOUSSAC - Rémi HANSER - Bruno BART - Karine DALLA-LONGA - Romain MALVEZIN - Bruno ABDELKADER- Sylvie NICOLD - Sylvie BOUAKKAZ – Alain SARRAZIN – Thierry BERTO

PROCURATIONS : Alain de BOUSSAC à Didier LAULAN - Thierry BERTO à Nathalie RACOLIN – Sylvie BOUAKKAZ à Didier CANU –

SECRETARE DE SEANCE : Nathalie RACOLIN

DATE DE CONVOCAION DE LA SEANCE : 18 février 2019

Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion, transmis aux élus, est adopté à l'unanimité.

Demande de retrait de la Communauté de communes du Sud Gironde du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

Monsieur le Maire expose que :

La communauté de communes du Sud Gironde est membre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne pour la compétence assainissement non collectif pour la commune de Castets et Castillon pour la partie de l'ex. commune de Castillon de Castets.

Dans une optique d'uniformisation de son service d'assainissement non collectif, cette communauté de communes a adressé au Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne une délibération de son conseil communautaire demandant son retrait du Syndicat.

Le Conseil syndical du Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne a accepté, par délibération du 11 décembre 2018, cette demande de retrait, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette délibération a été notifiée à tous les membres du Syndicat qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour sur cette demande de retrait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le retrait de la communauté de communes du Sud Gironde du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne pour la compétence assainissement non collectif exercée sur le territoire de l'ex commune de Castillon-de-Castets, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **Précise** que les conditions financières et patrimoniales du retrait de la communauté de communes du Sud Gironde devront être examinées en concertation avec le Syndicat.

Pour l'eau et l'assainissement non collectif, les abonnés vont recevoir une facture du syndicat de Castets qui refacturera au syndicat du réolais.

F.D.A.E.C 2019

Monsieur le maire fait le compte rendu des réunions cantonales qui viennent d'avoir lieu pour la répartition annuelle du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les subventions 2019 seront inférieures à celles de 2018 en raison du nouveau coefficient de solidarité qui pour 2019 est de 0,99 (1,05 en 2018).

Pour Castets, il est envisagé de présenter les travaux de voirie : VC n°4 du Basque, VC n°7 de Grison et la VC du cimetière (dépenses évaluées à 49 756,40 €).

Le montant de la subvention sera précisé pour la prochaine réunion.

Pour Castillon, il est envisagé de présenter les devis pour les travaux de voirie, l'assainissement de la salle communale, des travaux sur les logements communaux et hangar municipal.

Le montant de la subvention s'élèvera à 9 055 €.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la première réunion qui a eu lieu le 14 février avec l'ensemble des partenaires (ENSAP, Conseil Départemental, Bâtiments de France, Gironde tourisme, centre routier départemental,..) : généralités sur l'étude qui doit être menée, tourisme, mobilité, équipements et commerces, le cercle....

La prochaine réunion doit avoir lieu en juin, entre temps une nouvelle rencontre avec les étudiants est à envisager.

POSE DE PANNEAUX SIGNALIQUES

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus de l'Association MAM STRAM GRAM et du BATEAU SANOUVA et péniche TRAMZAÏGUE pour la pose de panneaux indicateurs pour leurs activités commerciales.

Le conseil municipal est favorable à ces demandes, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces panneaux étant temporaires, ils devront être retirés dès que le projet de refonte de l'ensemble des panneaux communaux sera mis en application.

LOTISSEMENT DES HAUTS DE CASTETS

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition qu'il a reçu des habitants du lotissement des Hauts de Castets et de Richelieu qui souhaitent fermer un des accès à la voie qui traverse ces résidences afin de limiter la circulation dans les lotissements. La pétition a été signée par l'ensemble des riverains.

Monsieur le Maire rappelle que les 2 voies concernées ont été intégrées dans la voirie communale (VC n°2 et VC n°12) et qu'il n'est pas possible de limiter la circulation aux seuls riverains.

Comme toutes les voies communales, l'entretien est assuré par la commune (si la voie devait être déclassée, l'entretien devrait être assuré par les riverains ; il est difficile de déclasser une voie communale qui dessert de nombreux propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il en est de même pour la nouvelle voie communale qui dessert le lotissement de Mallebirade.

Des aménagements de la circulation seront à réfléchir et à discuter dans le cadre de la CAB.

TERRAIN DE RICHELIEU

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes faites pour l'achat du terrain de Richelieu qui vient de faire l'objet d'un échange avec la famille Laporte.

La commune est désormais propriétaire d'un terrain à bâtir accessible par un chemin privé d'une surface de 1 732 m². Il avait été envisagé de vendre ce terrain au moins 40 000 €.

Les premiers demandeurs sont Mme et M. Alain Destanque qui se proposent d'acheter ce terrain pour 45 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour cette vente et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

NUMEROTATION DES VOIES

La première réunion de travail a eu lieu le 6 février avec les agents de la Poste pour la renumérotation de l'ensemble des voies de la nouvelle commune.

Suite à cette réunion, des plans de travail ont été fournis à La Poste pour une première ébauche du nouveau plan d'adressage.

Afin d'informer la population, 2 réunions publiques, animées par les services de La Poste, seront nécessaires en plus des prestations déjà fournies (en juin 2019 si possible).

Le montant de ces interventions est estimé à 1 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet accompagnement à la communication sur cette nouvelle numérotation.

MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la validation par le SDEEG de la demande d'aide financière sollicitée par la commune pour le programme de mise aux normes de l'éclairage public : avance remboursable sur 10 ans sur un montant de 36 986,57 €.

Le montant des travaux s'élève à 48 452,40 € TTC.

Les travaux seront réalisés prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- Agriculteurs et anciens combattants : réunion comice et cérémonie à Langon.
- Projet construction ALSH : discussion lors du conseil d'école, pour information les plans ont été envoyés par mail
- Journée canal propre : une journée de ramassage des ordures est prévue le 27 avril dans le cadre du « canal propre ». Le rendez-vous est prévu à 9 heures à la capitainerie (information sur le site de la mairie).
- Eglise de Mazerac : Le devis des réparations suite à la tempête de janvier s'élève à 14 873,94 €. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama. Après expertise, l'assurance propose une indemnité de 10 713,70 €. Une somme de 7 500 € sera versée dans les 15 jours, le solde au début des travaux.
- Garage Lopez : des observations ont été faites quant au stationnement des véhicules du garage sur les trottoirs du bourg
- Journal communal : remerciements à Mme Cécile Piolet pour sa participation. Il faudra penser à mettre à jour certains points
- Réunion Canal : il est très compliqué de savoir ce qui appartient au canal et ce qui est géré par d'autres services – problème pour s'organiser
- Organisation mairie : Monsieur le Maire sera absent du 6 au 22 mars prochain. Fabrice Bernadet assurera la signature des différents documents relatifs à la gestion courante et le suivi des divers dossiers avec les autres adjoints.
- Fuite d'eau au canal : des terres agricoles ont été inondées près de la décharge (écoulement d'eau en provenance du canal) VNF a fait un constat mais aucun travaux n'a été à ce jour. Les agriculteurs concernés sont en relation avec le responsable de VNF pour trouver des solutions.
- Sénioriale : le dossier est en cours et le projet avance bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature des membres présents à la séance